

100 premiers jours de mandature de Jacques Auxiette : Le Président de la Région rencontre les conseillers régionaux de Vendée

Mairie de la Roche sur Yon – Jeudi 22 juillet 2004

Dossier de presse

Sommaire

Les mesures régionales phare

- ① En bref (p.2)
- ② Gratuité des manuels scolaires : promesse tenue (p.3)
- ③ Les Contrats Régionaux d'agglomération : 4,5 M€ d'aide régionale et une nouvelle dynamique (p.4)
- ④ Coopération et solidarité : pour une plus grande ouverture à l'international (p.5)

Le point sur les principaux dossiers vendéens

- ① Aménagement du territoire : la Région et ses territoires (p.6 & 7)
- ② Les transports au cœur des préoccupations régionales (p.8, 9 & 10)
- ③ Développement économique, agriculture et pêche : les dossiers vendéens (p.11 & 12)
- ④ Environnement : les principaux projets en cours (p.13 & 14)

100 premiers jours de mandature de Jacques Auxiette : le Président rencontre les conseillers régionaux de Vendée

Jacques Auxiette, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire était aujourd'hui à la Roche sur Yon où il rencontrait les conseillers régionaux vendéens du groupe de la majorité.

Une occasion d'évoquer avec eux les mesures phare mises en place à la Région depuis le début de sa mandature : la gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens et apprentis, la suppression de la taxe sur les permis de conduire et les nouvelles politiques en faveur des agglomérations. Sans oublier le souhait de développer la coopération et la solidarité internationale, pour lesquelles un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place.

Cette rencontre avait aussi pour but de faire le point ensemble sur les principaux dossiers vendéens en matière d'aménagement du territoire, de transports, de développement économique et d'environnement.

Les mesures régionales phare

A l'occasion du vote de la décision modificative au Budget 2004, Jacques Auxiette, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, a annoncé la **mise en œuvre des premières politiques de la nouvelle majorité** avec le souhait d'améliorer la vie de ses concitoyens. En bref, parmi celles-ci, **3 mesures phare**, détaillées dans les chapitres suivants, **ont été engagées** :



La gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens et apprentis

En mettant en œuvre le financement des livres scolaires, la Région des Pays de la Loire favorise l'égalité des chances des jeunes lycéens et apprentis.

Pour qui : tous les élèves des lycées publics et privés sous contrat d'association, des CFA, maisons familiales et rurales.

Quand : la mesure est mise en place sur 3 ans. Dès la rentrée de septembre 2004, la gratuité concernera les élèves de terminales (enseignement général et technologique, première et terminales de Bac Pro, terminales de CAP, BEP, Bac Pro et brevet professionnel, classes de mention complémentaires et de certificats spécialisés.

Comment : par un système de prêts aux élèves géré par les établissements. La Région souhaite qu'il n'y ait plus qu'un dispositif unique et transparent mais avec des modalités propres à chaque établissement.

Combien : avec une aide forfaitaire par élève de 150 € pour l'enseignement général et technologique et de 115 € pour l'enseignement professionnel et l'apprentissage, soit 6,8 M€ pour la rentrée 2004. Sur 3 ans, la mise en service du dispositif global coûtera 20,7 M€.



La suppression de la taxe sur les permis de conduire

D'un coût unitaire de 43 € et représentant un produit annuel d'environ 2,5 M€, la taxe sur le permis de conduire représente 1% des recettes fiscales propres de la Région. Avec cette suppression, les Pays de la Loire rejoignent les 12 régions françaises qui avaient déjà supprimé cette taxe qui pénalise le pouvoir d'achat des familles, et des jeunes en particulier. Légalement, la mesure prend effet le 1^{er} jour du 2^{ème} mois après la prise de décision, c'est-à-dire le **1^{er} Septembre 2004**.



Triplement de l'aide régionale aux agglomérations : un nouveau contrat et une priorité pour le logement social

Reconnaissant aux 9 agglomérations* la place qui leur revient dans la dynamique du territoire régional comme moteurs de développement économique et lieux où se cristallisent tous les grands problèmes de société, la Région lance un nouveau partenariat avec elles : les Contrats Régionaux d'agglomération qui s'appuient sur l'idée : « un territoire – un projet – un contrat ».

Les futurs contrats régionaux d'agglomérations seront pluriannuels et porteront sur une première période 2004/2006 ; ils répondront aux orientations de la charte de territoire, la Région visant un développement équitable, viable et solidaire. Les domaines concernés par les aides régionales sont l'emploi et le développement économique, le logement social, le logement pour les jeunes, les déplacements et la mobilité, les transports urbains, l'enseignement supérieur, la culture, les énergies renouvelables... Une nouvelle enveloppe budgétaire de 3 M€ s'ajoutant au 1,5 M€ voté au Budget 2004, permettra de tripler l'aide régionale aux agglomérations sans pénaliser pour autant les territoires ruraux excentrés qui ont besoin du soutien à la région.

* Nantes, Région nazairienne et de l'Estuaire, Cap Atlantique (44), Angers, Choletais, Saumur-Loire-développement (49), Laval (53), Le Mans (72) et Pays Yonnais (85).



La gratuité des manuels scolaires : promesse tenue !

Pour une meilleure égalité des chances entre les jeunes

Priorité de la nouvelle majorité régionale, cette mesure a pour ambition d'alléger les dépenses des familles au moment de la rentrée scolaire. Elle prévoit **un système de prêt pour les jeunes géré par les établissements scolaires** qui restent propriétaires des ouvrages. Ces derniers seront destinataires, pour la rentrée 2004/2005, d'une **dotation forfaitaire** allouée par la Région d'un montant de :

- **150 € par jeune pour l'enseignement général et technologique**
- **115 € par jeune pour l'enseignement professionnel et l'apprentissage.**

500 € seront également versés à chaque établissement pour **l'acquisition d'un logiciel de gestion des manuels**. Cela représente un coût de 6,8 M€ pour 2004.

Chaque rentrée, au cours des trois prochaines années, un niveau de classe sera concerné comme suit :

- les premiers bénéficiaires seront les élèves de terminale et les fins de cycles d'apprentissage, dès la rentrée 2004,
- les élèves de première, les CAP et les premières années d'apprentissage à la rentrée 2005,
- les élèves de seconde et les BEP à la rentrée 2006.

Un dispositif unique et transparent mis en place par chaque établissement

Chaque établissement devra gérer sa dotation forfaitaire en assurant la gratuité des manuels scolaires tout en tenant compte d'une durée d'amortissement fixée à un minimum de 4 ans.

A l'issue de ces 4 ans, une nouvelle dotation sera versée aux établissements pour renouveler ou remplacer tout ou partie des ouvrages.

Les modalités pratiques de mise en place de la gratuité des manuels scolaires, d'acquisition et de gestion des manuels seront définies au sein de chaque établissement en fonction de ses spécificités et des contraintes qui lui sont propres.

L'acquisition et la gestion (y compris la réparation, la remise et la récupération) des manuels seront assurées par les établissements qui, pour ce faire, feront appel aux moyens et concours dont ils disposent : personnel, associations de parents d'élèves, foyer socio-éducatif...

Dialogue et concertation comme méthode de travail

Ce dispositif de gratuité des manuels scolaires a été élaboré dans un esprit de **coresponsabilité** et de **transparence**.

Une **Commission consultative** composée d'élus et techniciens de la Région, de membres du CESR, de représentants du rectorat, de proviseurs et intendants du public et du privé, de directeurs de CFA, de représentants de l'enseignement agricole et des maisons familiales et rurales, de parents d'élèves de la FCPE, de la PEEP et de l'UNAPEL, s'est réunie à 4 reprises pour examiner les modalités de la mise en place de la gratuité.

Elle assurera désormais le suivi de ce dispositif et veillera à son bon déroulement. Son rôle sera de dresser des bilans, de recueillir les avis et commentaires des intéressés, de les analyser et de formuler des propositions à l'attention du Conseil régional. **Cette démarche de consultation et de dialogue souhaitée par Jacques Auxiette sera généralisée à chaque nouveau dispositif mis en place à l'avenir par le Conseil régional.**

Le dispositif en bref

Pour qui ? Tous les élèves des lycées publics et privés sous contrat d'association, des CFA, maisons familiales et rurales. 131 000 lycéens et 24 400 apprentis concernés dont 38 500 lycéens et 12 200 apprentis à la rentrée 2004.

Quand ? La mesure est mise en place sur 3 ans. Dès la rentrée de septembre 2004, la gratuité concernera les élèves de terminales (enseignement général et technologique, première et terminales de Bac Pro, terminales de CAP, BEP, Bac Pro et brevet professionnel, classes de mention complémentaires et de certificats spécialisés).

Dès 2006, l'ensemble des lycéens et des apprentis ligériens (155 000 élèves) bénéficiera de la gratuité des manuels scolaires.

Comment ? Par un système de prêts aux élèves géré par les établissements avec une aide forfaitaire par élève de 150 euros pour l'enseignement général et technologique et de 115 euros pour l'enseignement professionnel et l'apprentissage.

Au total, cette mesure représente un budget de 20,7 M€, dont 6,8 M€ pour 2004.



Les Contrats régionaux d'agglomération : 4,5 M€ d'aide régionale et une nouvelle dynamique

Reconnaissant aux 9 agglomérations la place qui leur revient dans la dynamique du territoire régional comme moteurs de développement économique et lieux où se cristallisent tous les grands problèmes de société, la Région lance un nouveau partenariat avec elles : les Contrats Régionaux d'agglomération s'appuieront sur l'idée d' « un territoire – un projet – un contrat ».

Les futurs contrats régionaux d'agglomérations seront pluriannuels et porteront sur une première période 2004/2006 ; ils répondront aux orientations de la charte de territoire, la Région visant **un développement équitable, viable et solidaire**. Les domaines concernés par les aides régionales sont :

- l'emploi et le développement économique,
- le logement social,
- le logement pour les jeunes,
- les déplacements et la mobilité,
- les transports urbains,
- l'enseignement supérieur,
- la culture,
- les énergies renouvelables...

Les aides aux agglomérations ...

- Le contrat d'agglomération signé avec l'Etat
- Le volet territorial du Contrat Etat-Région 2000/2006 : 328 M€ dont 155 M€ pour la Région
- Le futur Contrat régional d'agglomération

Une nouvelle enveloppe budgétaire de 3 M€ s'ajoutant au 1,5 M€ voté au Budget 2004, permettra de tripler l'aide régionale aux agglomérations pour **un total de 4,5 M€**.

Les 9 agglomérations des Pays de la Loire

Les Pays de la Loire comptent 139 EPCI, dont 131 Communautés de communes, 6 Communautés d'Agglomération et 2 Communautés Urbaines. La population ligérienne des intercommunalités (3 164 705 habitants) atteint un taux de 98,2 % et seules 24 communes sur 1 502 de la région n'étaient pas au 1er janvier 2004 dans une intercommunalité.

Les 9 agglomérations regroupent 1 470 662 habitants soit 47 % environ de la population régionale, répartie dans 164 communes dont 15 adhérentes au Pays Yonnais en Vendée, actuellement structuré en Communauté de communes, mais qui envisage d'évoluer en une structure juridique de Communauté d'Agglomération. La répartition de la population par structure de coopération est la suivante :

Loire-Atlantique

- Communauté Urbaine de Nantes 24 communes et 554 478 habitants
- Communauté d'Agglo. de la Région Nazairienne et de l'Estuaire 10 communes et 110 275 habitants
- Communauté d'Agglomération Cap Atlantique 12 communes et 59 826 habitants

Maine-et-Loire

- Communauté d'Agglomération d'Angers 29 communes et 248 570 habitants
- Communauté d'Agglomération du Choletais 13 communes et 79 533 habitants
- Communauté d'Agglomération de Saumur Loire-Développement 32 communes et 61 339 habitants

Mayenne

- Communauté d'Agglomération de Laval 20 communes et 88 311 habitants

Sarthe

- Communauté Urbaine du Mans 9 communes et 188 665 habitants

Vendée

- **Communauté de Communes du Pays yonnais 15 communes et 79 665 habitants**

Total : 164 communes et 1 470 662 habitants

Leurs compétences sont fixées par la loi. **4 compétences obligatoires** en matière de :

- développement économique,
- aménagement de l'espace,
- équilibre social de l'habitat,
- politique de la Ville.

A côté de ces compétences obligatoires, **3 compétences optionnelles** doivent être choisies parmi :

- la voirie d'intérêt communautaire,
- l'assainissement,
- l'eau,
- l'environnement et le cadre de vie,
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Le rappel des lois...

- du 25 juin 1999 (LOADDT ou Loi «Voynet»),
- du 12 juillet 1999 (renforcement de la coopération intercommunale ou Loi «Chevenement»)
- du 13 décembre 2000 (SRU ou Loi «Gayssot»)

... qui prévoient

- l'élaboration des SCOT (schémas de cohérence et d'organisation territoriale)
- responsabilité des grands choix stratégiques, à travers la définition d'un véritable projet d'agglomération
- Plusieurs mesures financières (taxe professionnelle unique, dotation globale de fonctionnement bonifiée)
- la possibilité offerte de signer des Contrats d'Agglomération avec l'Etat, la Région et le Département

Coopération & solidarité : pour une plus grande ouverture à l'international

Jacques Auxiette, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, **très investi dans les domaines de la coopération et de la solidarité internationale** – il est membre de la Commission Nationale de coopération décentralisée et l'un des membres fondateurs de Cités et Gouvernements Locaux Unis – souhaite promouvoir une **démarche concertée, cohérente** en créant un dialogue permanent entre les différents acteurs locaux de la solidarité et de la coopération internationale afin de **favoriser les échanges d'expériences et les projets communs**.

D'où l'idée que soit mis en place, le 24 juin dernier, pour la première fois en Pays de la Loire et en vertu de la **loi de coopération décentralisée du 6 février 1992**, un Carrefour Régional dédié à **l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans le champ de la solidarité et de la coopération internationale** et animé par eux.

Des outils adaptés aux besoins des acteurs de la coopération

① Le Réseau des Acteurs Ligériens de la Coopération Internationale et du Développement : ALCID

Créé dans le cadre du Contrat Etat Région 2000-2006 et véritable **outil d'information sur les actions menées par les acteurs régionaux**, ALCID, le Réseau des Acteurs Ligériens de la Coopération Internationale et du Développement s'adresse à l'ensemble des structures implantées sur le territoire régional qui s'impliquent à l'international.

Son objectif : favoriser une **plus grande cohérence dans l'action internationale** des Pays de la Loire en incitant les porteurs de projets à **mettre leurs moyens en synergie**.

Ses **4 grands axes d'intervention** : l'identification des acteurs régionaux ; l'information, mission d'appui et de conseils aux porteurs de projets ; la formation et l'organisation de rencontres.

② La plateforme web régionale alcid.org

Dédié, comme son nom l'indique, aux **Acteurs Ligériens de la Coopération Internationale et du Développement**, le site ALCID.org est un **outil au service des membres du réseau**. Il leur permet de mieux se connaître, de communiquer sur leurs propres actions et de diffuser l'information liée à la coopération internationale.

Son contenu s'articule autour de **deux objectifs** : **recenser l'ensemble des acteurs régionaux** (600 sont déjà identifiés dans la base de données d'ALCID) et leur apporter, par une information précise, **un soutien** par la **mise à disposition de certains documents** (lexique des termes utilisés dans le domaine de la coopération internationale, publications et documents spécifiques à la coopération internationale : textes du Sénat, de la Communauté Européenne) **et d'outils** permettant l'interactivité du réseau (forums, témoignages, newsletters...)

③ Le Fonds Régional de Développement et d'Aide Humanitaire

Créé par la Région des Pays de la Loire pour répondre à la demande pressante des acteurs ligériens de la solidarité internationale, associations ou collectivités, le Fonds Régional de Développement et d'Aide Humanitaire (FRDAH) a **deux missions principales** :

- Le **soutien aux actions de développement** dans les pays dont la population a besoin de la solidarité internationale,
- **L'amélioration des conditions de vie** de la population (santé, environnement, éducation et développement économique) dans les pays francophones ou à caractère francophone. Ces pays, au nombre de 24, sont essentiellement africains (20 pays auxquels viennent s'ajouter Haïti, le Vietnam et le Cambodge).

Les associations et les collectivités ligériennes peuvent y prétendre pour des **projets d'investissement matériel ou immatériel** s'inscrivant dans un plan de développement local annuel ou pluriannuel et les subventions sont plafonnées à 30 000 € par projet.

100 premiers jours de Présidence de Jacques Auxiette : Le point sur les principaux dossiers vendéens

① Aménagement du territoire : la Région et ses territoires

La politique régionale en matière d'aménagement du territoire répond à un enjeu fondamental : **préserver le dynamisme du territoire** qui repose sur un **équilibre entre quelques grandes agglomérations puissantes**, mais pas hypertrophiées, moteurs du développement économique et des solidarités humaines et territoriales, et un tissu de villes agissant comme pôles d'équilibre au sein de territoires à dominante rurale.

- **Un partenariat renforcé avec les Agglomérations...**

Lors de la Session des 30 juin et 1^{er} juillet derniers, **les nouvelles orientations du partenariat de la Région avec les agglomérations ont été définies**. Cela se traduira par un **Contrat Régional d'Agglomération s'appuyant sur une idée « un territoire – un projet – un contrat »**. Les Départements et l'Etat seront invités à s'y associer.

Ces futurs contrats devront **s'articuler avec les Contrats Territoriaux** et seront la traduction opérationnelle de la charte de développement de l'agglomération ; les projets présentés dans le cadre du programme d'actions devront s'y référer et s'inscrire dans la stratégie et les priorités régionales en matière de développement durable et de solidarité. Ces contrats pourront traiter par exemple de l'emploi et du développement économique, du logement social et des solidarités, des logements pour les jeunes (étudiants – apprentis), des déplacements et de la mobilité, des transports urbains et des infrastructures, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, des énergies renouvelables ...

Pour mettre en œuvre ces futurs contrats, **3 M€ supplémentaires ont été inscrits lors de la Décision Modificative n° 1, triplant l'effort financier** régional en portant à 4,5 M€ le montant des Autorisations de Programme réservés aux Agglomérations au titre du Budget 2004. Mais il ne s'agit là que d'une première étape...

- **Partenariat avec les Pays : la continuité**

La politique de Pays est l'une des **politiques régionales emblématiques en matière d'aménagement du territoire** qui se singularise par son caractère transversal, global, la priorité donnée à l'intercommunalité de projet, à l'initiative locale et à l'expérimentation, ainsi que par sa souplesse dans un cadre prédéfini.

Pays Yon et Vie

Dans la continuité de la politique régionale en faveur des Pays, la charte de territoire du Pays « Yon et Vie » qui regroupe les Communautés de communes de Vie et Boulogne et du Pays Yonnais (23 communes, 107 000 habitants) a été **examinée et approuvée** et une **Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (O.R.A.C.) est menée sur son territoire**.

Une aide de 282 900 € a ainsi été allouée au Pays « Yon et Vie », afin de soutenir une **centaine de projets** de modernisation d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et des services aux personnes et aux entreprises. Cette charte du Pays « Yon et Vie » est la **deuxième en Vendée**, après celle du Pays du Sud Vendée, à avoir été approuvée, et constitue le socle d'une prochaine contractualisation avec la Région qui interviendra d'ici la fin de l'année.

Pays du Sud Vendée

Dans l'attente d'une contractualisation à l'échelle du Pays du Sud Vendée, les Contrats Régionaux de Développement (C.R.D) transitoires de la **Baie de l'Aiguillon, de la Châtaigneraie et de Fontenay-le-Comte ont été prolongés jusqu'au 28 février 2005**, leur permettant d'achever leurs programmes d'actions dans les meilleures conditions.

Pays du Bocage vendéen

Un troisième Pays en Vendée s'engage actuellement dans l'élaboration d'une charte de territoire ; il s'agit du Bocage Vendéen. A ce titre, **une aide de 30 500 € a été attribuée au Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.**

Parallèlement, les C.R.D de **Chantonnay – Les Essarts** (qui a fait aussi l'objet d'un avenant classique modifiant son programme d'actions), **des Herbiers, de Pouzauges et de Saint-Fulgent ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2005**, laissant ainsi à ces territoires le temps de définir un projet commun.

Nord Ouest Vendée

Enfin, **deux nouveaux C.R.D. transitoires** ont été lancés récemment sur les **Pays du Gois et de Mer et Vie**. **Une aide de 160 000 €** a ainsi été attribuée au Syndicat Mixte « Communauté des Pays du Gois » pour son programme d'actions qui s'élève à 2 121 702 €, et une autre de 302 000 € au Syndicat Mixte « Mer et Vie », pour son programme d'actions qui s'élève à 2 172 181 €.

- **Les ambitions régionales pour les actions à venir...**

- **Simplifier la procédure de contractualisation** avec nos territoires, s'appuyant sur une idée simple « un territoire – un projet – un contrat »

- **Mettre en place des contrats territoriaux à l'échelle de bassins de vie** privilégiant une approche globale, en étant pragmatique et en donnant la priorité à l'initiative locale, à l'intercommunalité de projet et à l'innovation

- **Apporter une réponse globale et adaptée aux enjeux de chacun** de nos territoires, allant jusqu'à mettre en place des contrats spécifiques pour les territoires ruraux les plus fragilisés (comme dans le Sud Vendée par exemple), à l'instar des contrats spécifiques en faveur des Agglomérations

- **...et quelques chiffres en bref**

- **170 Primes Régionales d'Amélioration de l'Habitat** allouées à des particuliers sur les 7 opérations en cours en Vendée, soit un montant global d'aides de près de 247 000 €.

- Au titre des **Contrats Région – Ville Moyenne, 319 581 €** ont été alloués **à la ville de Challans** pour l'aménagement et la réalisation de terrains sur la Plaine de Sports et **218 442 € à la ville de Chantonnay** pour la construction d'un boulodrome, le réaménagement de la salle de sports du « Caignon » en club-house et l'aménagement de son centre-ville.

🚆 Les transports au cœur des préoccupations régionales

- **Le dossier du TGV tracté**

En service à titre **expérimental** en juin 2000 pour une durée de 3 ans, l'exploitation du TGV tracté entre Nantes – La Roche-sur-Yon et Les Sables d'Olonne (2 allers-retours par jour) **s'avère coûteuse**.

Au vu des résultats financiers de cette opération, la Région a demandé qu'un **point précis sur les éléments de l'organisation technique et financière du dispositif** à court et moyen terme soit réalisé. Elle a par ailleurs souhaité que la convention de régularisation du service avec la SNCF (qui assure l'exécution du service sans aucune compensation financière depuis 2003, date de fin du contrat d'exploitation) soit **limitée à la période de juin 2003 au 12 décembre 2004**, date du prochain changement de service horaire ferroviaire

L'assemblée régionale, lors de la décision modificative du 30 juin dernier, **a voté les crédits supplémentaires (1 250 000 €) pour honorer la participation de la Région** dans le cadre de la nouvelle convention à conclure entre les partenaires. Le coût de ce service s'élèvera ainsi pour les collectivités locales, de juin 2000 à la fin 2004, à 2 800 000 € au titre des investissements et à 12 000 000 € pour le fonctionnement, ce qui revient à **une subvention publique de 26 € par voyage effectué**.

L'exploitation du TGV tracté s'est révélée très difficile et a généré des surcoûts à la charge de la SNCF (environ 1,5 M€ / an) qui doivent être pris en charge à présent par les Collectivités.

- **Une alternative de qualité et moins coûteuse**

Face aux coûts élevés liés au fonctionnement du TGV tracté et pour pallier les avaries techniques qui génèrent des retards voire des suppressions de TGV pour 10 % des services, la Région propose une alternative consistant à **créer deux allers-retours en automoteurs régionaux modernes X 72500 sur la relation Nantes – La Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne** en correspondance avec les TGV à Nantes.

Cette correspondance se ferait au moins pour trois trains sur quatre, quai à quai, compte tenu des contraintes techniques en gare de Nantes, le transfert pour le quatrième se faisant sur des quais équipés d'un ascenseur. La durée des autres correspondances **sera réduite de 15 à 12, voire 10 minutes** permettant de gagner quelques minutes sur le temps de trajet global actuel.

Au plan économique, le coût pour la Région, autorité organisatrice des transports régionaux, devrait s'élever, selon l'estimation de la SNCF, **à 800 000 € par an contre 1 700 000 € pour le TGV tracté**. Les recettes estimées devraient permettre d'équilibrer le bilan de ces TER. Pour les autres collectivités concernées (Département de la Vendée, Communautés de Communes du Pays Yonnais et des Olonnes), **l'économie annuelle s'élève à près de 2 300 000 €**.

Il convient de préciser que la proposition de la Région de substituer des TER aux TGV **n'hypothèque d'aucune façon la décision des Collectivités vendéennes de financer seules le service du TGV tracté** à partir de décembre 2004, si elles le souhaitent.

- **Electrification de la ligne Nantes – La Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne**

Le service du TGV tracté **doit être dissocié de l'électrification de la liaison Nantes – La Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne** qui demeure pour la Région une **priorité absolue**. Seul ce projet offrira une **réelle connexion du département de la Vendée** au réseau ferroviaire régional, national et européen et assurera son véritable désenclavement ferroviaire.

L'électrification, qui constitue **l'opération majeure du volet ferroviaire du Contrat Etat – Région**, permettra en effet des circulations de trains Grandes Lignes tels les TGV mais aussi des liaisons intercités TER entre Le Mans, Angers, Nantes, la Roche sur Yon et Les Sables d'Olonne ou encore de Rennes aux Sables d'Olonnes, réalisées avec du matériel régional moderne et non polluant.

Dans ce cadre, Jacques Auxiette vient d'écrire au directeur Régional de Réseau Ferré de France, propriétaire des infrastructures ferroviaires, pour lui rappeler tout **l'intérêt que porte la Région à cette opération et son attachement tout particulier au respect impérieux du calendrier** des études afin de réaliser les travaux à l'horizon 2007.

- **Du matériel moderne sur la ligne Nantes/La Roche/Les Sables**

La Commission Permanente du Conseil Régional du 17 mai dernier a confirmé la **commande et le financement de 11 automotrices Bombardier livrables à partir de 2008** pour un montant de près de **45 000 000 €**.

Apte à circuler jusqu'à 160 km/h, ce matériel d'une capacité de 200 places assises, sera **affecté notamment sur l'axe Nantes – la Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne après son électrification** et permettra aussi de réaliser des dessertes intra régionales entre ces agglomérations et celles d'Angers et du Mans par exemple. Les Vendéens bénéficieront donc pleinement des atouts de ce nouveau matériel.

En outre, ce matériel sera équipé d'une palette automatique rétractable permettant un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite en comblant l'espace entre le quai et le train. Un espace sera aussi réservé pour le stockage de 6 vélos.

- **La réouverture de la liaison Fontenay-le-Comte – Niort à l'étude**

La réouverture de cette liaison, fermée au trafic voyageurs depuis plus de 30 ans, constitue **une autre priorité pour la Région**. Pour l'heure, la nature des investissements à réaliser et le niveau de service à mettre en place ont été étudiés. Le choix du scénario d'exploitation est en cours. Cette réouverture doit se faire dans le cadre d'un partenariat interrégional notamment.

- **Autres actions régionales pour les transports collectifs en Vendée**

La ligne routière régionale Nantes – Noirmoutier

Pour faire face au succès croissant et continu de la ligne routière régionale Nantes – Noirmoutier, la Région a voté un crédit supplémentaire de 200 000 € pour financer les nombreux besoins de renforts en autocar des services réguliers de cette liaison.

Mise en place de taxis TER dans le Sud Vendée

Le 1^{er} janvier 2004, la Région a pris la gestion des lignes routières circulant dans le Sud Vendée (La Roche-sur-Yon – Luçon – Fontenay-le-Comte, Fontenay-le-Comte – La Rochelle et Luçon – La Rochelle). Jusqu'à présent, la gestion de ces liaisons était assurée par la SNCF pour le compte de la Région.

La Région a décidé lors de sa Commission Permanente du 21 juin dernier de mettre en place à certains horaires des services de taxis TER pour un montant de près de 130 000 € sur une période identique à celle du marché public relatif à l'exploitation par autocar de ces lignes soit jusqu'au 31 décembre 2008.

Amélioration de la desserte estivale en TER de la ligne Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Lors de la réunion de sa Commission Permanente du 19 juillet dernier, la Région a décidé la création, en plein été à partir de la saison estivale de 2005, d'une circulation ferroviaire supplémentaire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (7h25) à Nantes (8h50). Ainsi, l'offre deviendra équilibrée toute l'année (7 allers-retours par jour). Ce train offre en outre une relation supplémentaire vers Paris avec une excellente correspondance sur le TGV au départ de Nantes à 9h00.

Le coût annuel en résultant pour la Région s'élève à plus de 17 000 €.

- **Les routes : le SRIR (Schéma Routier d'Intérêt Régional)**

Le Schéma Routier d'Intérêt Régional a pour objectif de **compléter le maillage des liaisons routières nationales** en accompagnant les Départements pour **l'amélioration des routes départementales** ayant un intérêt interne à la Région (relations entre les grands pôles économiques) ou externe (liaisons avec les principaux pôles des départements extérieurs).

La Région cofinance dans ce cadre des opérations routières situées exclusivement sur des itinéraires d'intérêt régional définis en concertation avec les Départements auxquels il faut ajouter les déagements des grandes agglomérations et l'accès aux autoroutes.

A ce titre, un programme prévisionnel est arrêté par le Conseil Régional après négociation avec les Départements.

Le dernier programme 2002-2004 en cours a été adopté en juin 2002. Il porte sur **une participation régionale de 68,6 M€** correspondant à un investissement de 164 M€ H.T.

Jacques Auxiette vient de confirmer vendredi dernier aux Présidents de Conseils Généraux qu'il a reçus à la Région, que **la Région assumera tout son engagement** pour que ce programme global soit mené à bien.

La contribution régionale sera intégralement accordée, même si elle est étalée sur 2005 et 2006 compte tenu de l'avancement technique de certaines opérations d'une part, de contraintes budgétaires d'autre part, sans pour autant influencer sur le rythme des travaux.

Le Département de la Vendée ne souffre d'aucun retard en matière d'aide de la Région, comme le montre le tableau ci-dessous

	Programme 2002-2004 (M€)	Crédits affectés 2002-2003 (M€)	Avancement
Dépt 44	16,955	4,098	24%
Dépt 49	15,891	9,632	61%
Dépt 53	8,887	5,540	62%
Dépt 72	9,362	5,110	55%
Dépt 85	17,505	10,614	60%

- **Transport maritime : la liaison avec l'Ile d'Yeu**

Afin d'assurer la nécessaire **continuité territoriale** pour le maintien des activités économiques de l'Ile d'Yeu, le Département de la Vendée a engagé le renouvellement de la flotte qui assure le service de transport maritime entre Port Joinville et Port Fromentine.

Soucieuse d'offrir aux usagers de la liaison et notamment aux islais un service public de qualité, tout en améliorant la sécurité de la ligne maritime, **la Région apportera une participation de 15% à l'investissement :**

- Construction de deux catamarans :

- ▣ Tranche ferme 15% de 9 900 000 € (soit 1 485 000 €)
- ▣ Tranche conditionnelle 15 % de 9 265 000 € (soit 1 389 750 €)

- Transformation de l'Insula Oya II : 15 % d'une dépense plafonnée à 1 000 000 €

③ Développement économique, agriculture et pêche : les dossiers vendéens

• Développement économique et aides à l'industrie

Beaucoup de dossiers sont venus à jour en Vendée au cours des trois dernières Commissions Permanentes de mai, juin et juillet.

Au titre de la création d'entreprise

4 dossiers de Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE) ont été acceptés :

- MF Plast : création de 7 emplois sur 3 ans
- JLT : reprise de 5 emplois à 3 ans
- AULITEC : création de 5 emplois à 3 ans
- TEKNILAK : création de 5 emplois à 3 ans

Au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise Artisanale (PRCEA)

40 dossiers acceptés pour un montant de 89 000 €

Au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprises Jeunes (PRCEJ)

22 dossiers ont été acceptés pour un montant de 66 000 €.

Au titre de la Prime Régionale à la Création par l'Insertion (PRCI)

8 dossiers ont été acceptés pour un montant de 12 000 €.

A noter : le dossier de la société SN VIRONA à la Verrie. Il s'agit de la reprise des actifs de la société VIRONA France (groupe Pindière) par M. Tessier (ancien directeur commercial grands comptes) et son épouse ; les repreneurs misent sur un renforcement en créativité des produits pour assurer la pérennité de l'entreprise. Les collections sont orientées vers les produits enfant et junior ; les échantillons et semelles sont réalisés à la Verrie, le reste en Tunisie. La clientèle est constituée des succursalistes (André, Eram, qui représentent 40 % du CA), de la grande distribution (Carrefour, Leclerc) et de la VPC (La Redoute, Vert Baudet).

Le programme porte sur le **maintien de 26 emplois et la création de 2 autres** à 3 ans ; la Commission Permanente du 21 juin 2004 a attribué à l'entreprise une **Prime Régionale à l'Emploi (PRE) de 121 000 €**, le premier tiers est en cours de paiement.

Au titre du Contrat d'Appui à la Performance (CAP)

8 dossiers sur les 32 dossiers acceptés par la Région sans compter les dossiers Etat ont été traités au cours des 3 dernières Commissions Permanentes. Cela représente 25 % des dossiers acceptés. Ils concernent les entreprises :

	Investissement	Subvention
- Groupe Louineau Industrie à Luçon	177 151 €	44 100 €
- Société J.C. Bouy à St Hilaire de Voust	1 454 324 €	115 900 €
- CAA Agencement à St Laurent de la Plaine	197 815 €	44 700 €
- Chantiers Alubat aux Sables d'Olonne	195 682 €	97 700 €
- Société Auvinet à St Martin des Tilleuls	75 834 €	6 900 €
- Société Carest à La Garnache	189 000 €	28 300 €
- SAT à St Christophe du Ligneron	47 745 €	22 200 €

- **L'internationalisation des entreprises**

Au cours des 3 dernières Commissions Permanentes, **2 dossiers d'analyse internationale et 6 dossiers de Programme d'Accompagnement et de Soutien à l'International** (PAS International) ont été traités. Cela représente environ **1/4 des dossiers traités** au cours des derniers mois. Ils concernent les entreprises :

	Subvention
- NV Equipement à St Gilles Croix de Vie	22 400 €
- Rabaud à Ste Cécile	38 000 €
- Brio'Gel à Montaigu	40 000 €
- Lerin Cartel à Chambretau	43 000 €
- Henri Merceron à Challans	25 000 €
- Jean Leduc à St Laurent s/ Sèvre	30 000 €

Parmi ces dossiers à l'international, **3 sont plus significatifs** :

- Brio'Gel (brioches crues surgelées et pains précuits surgelés) : un recrutement de cadre export en 1^{ère} année. Cible pays : Europe + USA/Canada (participation mission Région USA/Canada 2003)
- Lerin Cartel (machines agricoles) : 1 recrutement de cadre export en 1^{ère} année. Cible pays : Europe
- NV Equipement (tauds et capotages de bateaux) : 70 000 € de subvention octroyés en année 1 et 2, prévision de 22 400 € sur l'année 3. La société sur les 2 années d'aide a enregistré + 88 % sur les zones aidées par le PAS. Son effectif sur la même période a augmenté de 88 à 120 personnes.

- **L'aide à la construction de bâtiments industriels**

3 dossiers ont été traités au cours des 3 dernières Commissions Permanentes. Ils concernent :

	Investissement	Avance régionale
- Fonderie Gravouil à La Claye	474 010 €	46 000 €
- Vendée Production	1 000 000 €	115 000 €
- Les Fourrées de la Vie à Aizenay	550 000 €	46 000 €

- **Les aides au développement agricole**

L'accompagnement des dossiers agricoles au cours des 3 derniers mois a touché essentiellement les exploitations agricoles entrant dans un processus de **traitement des effluents de l'élevage** (PMPOA), soit **85 dossiers pour 1.050.000 €**. Cela représente **34 % des dossiers traités** et 42 % des subventions. Cela s'explique par le fait que les exploitations vendéennes sont très concernées par ce programme PMPOA et la relance de ce programme pour 2004 et 2005 (élevages mixtes notamment entraînant des investissements plus lourds).

De même, sur les **investissements préventifs à la canicule**, **32 dossiers pour 105 000 €** ont été votés par la Commission Permanente, ce qui représente 37 % des demandes totales et 40 % des crédits engagés.

Au niveau des manifestations relevant du secteur agricole, la Région a soutenu le **salon du Charolais de l'Arc Atlantique à La Roche-sur-Yon pour 12 000 €**. La manifestation est prévue au mois de novembre. La Région a également soutenu le **72^{ème} congrès national des Entrepreneurs du Territoire à St Jean-de-Monts** qui s'est tenu fin mars.

Bien entendu sur des actions pluriannuelles et relevant essentiellement de la **problématique de l'eau**, le **suivi de Vie-Nieux, des bassins versants tests de la Micherie et du Rochereau** sont venus en décision au cours des récentes Commissions Permanentes.

- **Les aides à la pêche**

La Région des Pays de la Loire étudie la possibilité de moderniser la flotte de pêche et de participer à sa modernisation afin de la rendre plus sûre. Au total, environ 34 bateaux pourront être construits, dont **17 en Vendée**.

④ Environnement : les principaux projets en cours

- **La lutte contre les inondations**

Un projet d'étude et d'information pour la **prévention des inondations sur le bassin de la Sèvre Nantaise** est en cours.

La Commission Permanente du 17 mai 2004 a émis un avis favorable à la contribution financière de la Région à ce projet pour la période 2003-2006 visant la « réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations » sur ce bassin. Celle-ci s'élèverait à 42 750 €.

- **Le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux**

La Région poursuit son soutien à **l'élaboration et à la mise en œuvre des SAGE sur le département de la Vendée**. Les 7 SAGE en cours couvrent la presque totalité de ce territoire (Baie de Bourgneuf : Logne, Boulogne, Grandlieu ; Sèvre Nantaise ; Vie-Jaunay) ; les SAGE du marais Poitevin (Lay, Sèvre Niortaise et Vendée).

- **Le projet de réserves de substitution des bassins Vendée, Sèvre Autizes**

Cette opération fait actuellement l'objet d'une **réflexion approfondie des membres de la Commission Environnement et Cadre de Vie et Action économique** pour évaluer son impact sur la gestion hydraulique du marais Poitevin et pour obtenir toutes les **garanties et compensations nécessaires pour en faire un projet « durable »** et acceptable par la nouvelle majorité.

Ceci pourra amener la Commission à délibérer pour modifier le taux de son intervention sans changement de l'enveloppe initiale. Le calendrier de travail des élus prévoit des **rencontres sur le terrain** afin de concerter un maximum d'acteurs locaux et pour une délibération de la Commission Permanente sur les modalités de financement de cette opération à l'automne.

- **La restauration des écosystèmes aquatiques (marais littoraux et cours d'eau)**

Le département de Vendée est un territoire particulièrement dynamique en la matière. La Région soutient des opérations ambitieuses en terme de reconquête des habitats et cohérentes au niveau hydrographique.

Plusieurs opérations sont actuellement financées pour un **montant de plus de 30 000 €** (bassin de la Sèvre Nantaise, Ile de Noirmoutier, Lay, Longèves, Logne-Boulogne). De très nombreux projets émergent, certains particulièrement ambitieux et complets comme le territoire du marais breton (marais de Saint Jean-de-Monts) et du SAGE Vie-Jaunay, ce dernier envisageant une opération sur l'ensemble de son bassin versant.

- **Convention Régionale d'Amélioration des Paysages et de l'Eau**

Le Syndicat intercommunal « Yon et Vie » a fait part à la Région de son souhait s'engager dans l'élaboration et la **mise en œuvre d'une Convention Régionale d'Amélioration des Paysages et de l'Eau (CRAPE)**. L'élaboration d'une étude préalable pour définir les actions qui constitueront la CRAPE par un bureau d'étude devrait faire l'objet d'une **aide régionale de 50%**.

• Parc du Marais Poitevin : un enjeu interrégional

L'assemblée Générale du 18 juin 2004 du Parc Interrégional a permis l'élection au sein du bureau des Conseillers Régionaux suivant :

- Yann HELARY en tant que 1^{er} Vice Président,
- Claudette BOUTET en tant que 4^{eme} Vice Présidente,
- Jacques AUXIETTE en tant que rapporteur du Budget.

Lors de cette assemblée générale les élus ont réaffirmé :

- ➡ La volonté des Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes de **reconquérir le label de Parc Naturel Régional à l'horizon 2006.**
- ➡ Le souhait de **création d'une maison du Parc** dans la partie occidentale et Vendéenne de ce territoire, sur le territoire de la communauté de communes du Pays Né de la Mer sur la commune de Lairoux.

Par ailleurs, la Commission Permanente du 21 juin 2004 a approuvé la participation Régionale au :

- ➡ **Fonctionnement 2004 du Parc** Interrégional pour un montant de **228 840 €**,
- ➡ **Programme d'action 2004 du Parc** Interrégional en soutenant 28 actions pour un montant de **128 350€**

• L'aménagement du Littoral

Dans le cadre de la restauration écologique des milieux naturels, la Commission Permanente du 8 mars 2004, a accordé une subvention de **10 300,37 €** au bénéfice du Conservatoire du Littoral. Cette subvention servira à la **restauration du littoral sur la commune de Château d'Olonne.**

• Politique énergétique : la convention ADEME/Région

69 actions ont été soutenues par la Région dans le cadre de la convention ADEME -REGION sur le département de Vendée avec en particulier :

- 56 Chauffes eau solaire individuels
- 4 opérations de promotion des énergies renouvelables
- 2 Chauffes eau solaire collectifs

DERNIERE MINUTE :

Une réunion concernant une opération pilote dont le périmètre est en grande partie situé en Vendée se tenait hier 21 juillet à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire. Il s'agit d'une opération expérimentale de Gestion Intégrée des Zones Côtières sur la baie de Bourgneuf, le marais breton, la forêt de Monts et l'île de Noirmoutier.

Décidée par le CIADT du 09 septembre 2003 dans le cadre des engagements communautaires de la France, elle consiste à mettre en place une démarche unique pour les parties terrestre et maritime prenant en compte toutes les fonctions, activités sectorielles et l'ensemble des politiques locales du secteur.

Cela se traduira par l'élaboration d'un diagnostic du territoire et la mise en oeuvre en mars 2005 d'un schéma d'aménagement et d'un programme d'actions innovantes. On peut parler d'un « agenda 21 local spécifique littoral ».

Cette démarche sera pilotée et suivie par un comité territorial co-présidé par l'Etat et la Région et qui représentera l'ensemble des acteurs. Il sera mis en place en octobre 2004.

Un comité ad hoc présidé par le Préfet de Vendée assisté par le SGAR et associant la région, les Inspecteurs généraux et l'Association de la Baie de bourgneuf est chargé de conduire la démarche première réunion le 21 juillet 2004).